

Decision du maire

MDE-2025-001

Date: 16 mai 2025

Object : Délégation - Nomination d'un directeur général (DG)

Je, Normand Riopel, maire du Canton de Champlain, en vertu des pouvoirs conférés au président du conseil par la partie VI.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités (la " Loi ") et des modifications apportées au Règl. de l'Ont. 530/22 en vertu de la Loi, délègue par la présente au Conseil du Canton de Champlain, sur une base continue, comme le permet l'alinéa 1 du paragraphe 284.13(1) de la Loi, les pouvoirs suivantsLa présente décision du maire constitue un avis écrit d'approbation des règlements municipaux susmentionnés :

- Le pouvoir de nommer ou de révoquer le directeur général du Canton de Champlain (articles 284.5 et 284.15).

Cette délégation prend effet à 0h01 à la date indiquée ci-dessus et reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par écrit.

Normand Riopel, Maire

Datée: le 16 mai, 2025